

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 25 JANVIER 2007

Nombre conseillers en exercice	:	47
Nombre conseillers présents	:	38
dont : conseillers titulaires	:	35
conseillers suppléants	:	3

Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	18 janvier 2007
Date de l'affichage du procès-verbal	1 ^{er} février 2007

L'an deux mil sept, le vingt cinq janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle communale de Les Moitiers d'Allonne, sous la présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN.

Etaient présents : Mmes et MM. GOSSELIN Jean-Paul Président, DELAMONTAGNE Gérard, LEVEEL Henry, MABIRE Edouard, LE JARD Anne, MELLET Daniel, LAMY Jean Vice-présidents, DAGORT Loïc, DUPONT Claude, LAURENT Jean-Pierre, LEBLOND Jean-Luc, LECRIVAIN Jean, VASSELIN Jean, HUREL Robert, DI CHIARA Louis, MARGUERIE Michel, LEVAST Jean-Claude, GIOT Gilbert, FLAMBARD Marie-Thérèse, MABIRE Daniel, RENAUX Dieudonné, BIHEL Catherine, CHOLOT Guy, D'HULST Francis, LEBLOND Daniel, RICHARD Lucien, LESEIGNEUR Hélène, MOALIC Philippe, FAFIN Jacques, LEMIERE Bernard, LECHEVALIER Roger, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline, LAJOINIE Michel, SURCOUF Fernand.

Membres suppléants : Mme HORTALA Claudine (suppléante de M. Gérard DE LA FOURNIERE), MM. FLAMBARD Roger (suppléant de M. Emile FEUILLY), VOISIN René (suppléant de M. YVER Richard),

Absents excusés : MM. et Mmes DE LA FOURNIERE Gérard, LOUIS DIT GUERIN Christophe, RACHINE Sébastien, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, LANGLOIS Alain, BROQUET Bernadette, LAISNE Régis, YVER Richard, LANGLOIS Magali, BEAUPERE Nicolas, LEPIGEON Thérèse.

Secrétaire de séance : Mme Catherine BIHEL

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie M. Daniel Mabire, maire de Les Moitiers d'Allonne pour l'accueil réservé à ce Conseil.

M. le Président interroge ensuite les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

M. JL Leblond fait remarquer que le nom de M. Daniel Leblond apparaît en tant que membre présent et membre absent/excusé. M. le Président indique que l'erreur va être rectifiée. Aucune autre remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2006.

M. le Président informe les maires de la suppression du transport scolaire sur le canton de Barneville Carteret jusque vendredi 24 janvier à 12 heures.

M. le Président indique une modification de l'ordre du jour, à savoir l'ajout des points suivants :

- Contrat de ruralité - construction salle de convivialité à Saint Pierre d'Arthéglise
- Décision Modificative - zone artisanale du Pré Bécouffret

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte cette modification.

1. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

- délégations à M. le Président :
 - . contrat Véolia pour le vidage des bennes de gravats en 2007 pour un montant de 40.80 € HT par rotation
 - . contrat d'entretien annuel des portes du hangar technique auprès de la société Crawford Hafa, pour un montant de 399 € HT
 - . attribution des logements intercommunaux :
 - logement T4 22 rue Robert Asselin : Mme Joëlle Blaizot
 - logement T3 Presbytère de la Haye d'Ectot : M. Jean et Mme Thieffenne
- délégations au Bureau Communautaire :
 - Acquisition de fournitures administratives 2007/2009 (sur la base des seuils définis)
 - . lot 1 – fournitures et petit matériel de bureau : Dactyl Buro
 - . lot 2 – papier : Lyreco
 - . lot 3 – consommables informatiques : ESI France
 - Plan de communication Offices de tourisme et syndicat d'initiative 2008/2010 :
 - . phases 1 à 4 : imprimerie Lecaux pour un montant de 13 757 € HT
 - . Phase 5 : société Ondes Graphik pour un montant de 500 € HT
 - Etude de faisabilité Maison de la Mer de Barneville-Carteret :
 - . marché attribué à la société Protourisme pour un montant de 21 375 € HT
 - Mission de maîtrise d'œuvre lotissement le Mesnil
 - . marché attribué au cabinet Géodis dans les conditions suivantes :
 - . phase 1 : 2 600 € HT
 - . phase 2 : 1 600 € HT
 - . phase 3 – taux d'honoraires : 8 %

2. GOLF DE SAINT JEAN DE LA RIVIERE – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

- M. le Président rappelle la procédure engagée pour l'attribution de ce marché :
- procédure adaptée autorisée par délibération n° 85/2006 du 27 avril 2006
 - modalités de publicité (date d'envoi : 02/11/2006 – date limite de réponse : 29/11/2006)
 1. inscription sur la plateforme dématérialisée
 2. insertion presse :
 - . BOAMP : 07/11/2006
 - . Ouest France : 07/11/2006
 - nombre de dossiers retirés : 13
 - offres reçues dans les délais : 8
 - excusé : 1

Lors de la séance d'ouverture des plis du 11 janvier 2007, sept plis ont été déclarés recevables. La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 18 janvier 2007 a proposé de retenir la proposition de M. Robert Berthet pour un taux d'honoraire de 10,12 %.

Après délibération, le Conseil communautaire, par 36 voix pour et 2 abstentions :

- . décide de retenir la proposition de M. Robert Berthet,
- . autorise M. le Président à signer le marché correspondant.

3. ECOLE DE LA PLAGE DE BARNEVILLE – PROPOSITION D'ACHAT ET DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Président rappelle que le centre de loisirs de Barneville est installé dans les locaux de l'école de la Plage depuis le 1^{er} janvier 2006, en remplacement de la salle communale de Les Moitiers d'Allonne.

Ce bâtiment est loué à la commune de Barneville-Carteret par un bail précaire d'un an renouvelable et qui peut être arrêté à tout moment avec un préavis de 6 mois.

Ce transfert a obtenu l'aval de la DDJS, de la PMI et de la Commission de Sécurité.

Quelques travaux ont permis l'accueil des enfants à la journée, après accord de la DDASS.

Compte tenu de ces éléments, un courrier a été transmis à M. le Maire de Barneville-Carteret afin de connaître la position de la Commune en vue d'une éventuelle acquisition de ce site.

Par délibération du 09 novembre 2006, le Conseil Municipal de Barneville-Carteret s'est majoritairement déclaré favorable à la vente de cet ensemble immobilier de 2 696 m² au prix de 335 000 € qui correspond à l'estimation des Domaines.

Après que chacun ait pu débattre du projet et sur proposition de M. le Président, le Conseil Communautaire, par 31 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, décide de reporter ce point qui sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

4. BASE ACTIVITES NAUTIQUES DE PORTBAIL - LANCEMENT CONSULTATION CONTROLE TECHNIQUE ET MISSION SPS

M. le Président fait part de l'avancement du dossier de la base d'activités nautique de Portbail. Plusieurs opérations doivent être menées dans les meilleurs délais dont l'attribution des missions de contrôle technique et de Sécurité Prévention Santé (SPS). Il demande au Conseil Communautaire de lancer la mise en concurrence pour ces missions, dans le cadre de la procédure adaptée.

Après délibération, le Conseil communautaire à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la mise en concurrence pour l'attribution des missions de contrôle technique et SPS de la base d'activités nautiques de Portbail.

5. CONSULTATION TRAVAUX ENTRETIEN ESPACES VERTS 2007

1. Entretien des chemins de randonnées et espaces verts 2007

M. le Président présente les consultations à lancer concernant l'entretien des espaces verts :

Lot a - entretien des chemins de randonnée sur les communes adhérant au PDIPR

Lot b - entretien des espaces verts :

. lotissements le Mesnil, St Jean de la Rivière, Canville la Rocque, St Lô d'Ourville, Denneville

. rond-point des Bouillons à Saint Lô d'Ourville

. site touristique de Fierville les Mines

. aire panoramique de St Jean de la Rivière

. zone artisanale du Pré Bécouffret à Barneville-Carteret

Après délibération, le Conseil communautaire, par 37 voix pour et 1 abstention, décide de lancer la consultation concernant l'entretien des chemins de randonnées et espaces verts pour l'année 2007, dans le cadre de la procédure adaptée.

2. Aires de sécurisation 2007

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Côte des Isles détient la compétence «travaux de sécurisation consistant en la réalisation d'aires de croisement sur les voies communales et chemins ruraux situés hors agglomération et qui assurent la liaison des communes du territoire ».

Il propose le lancement de la consultation concernant les aires retenues par la Commission Espace Rural pour l'année 2007, dans le cadre de la procédure adaptée.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de lancer la consultation concernant la réalisation des aires de sécurisation pour l'année 2007, dans le cadre de la procédure adaptée.

6. ORDURES MENAGERES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. le Président fait part au Conseil Communautaire de la nécessité d'admettre en non-valeur les redevances ordures ménagères émises en 2003, 2004 et 2005, après examen par la commission ordures ménagères du 11 janvier 2007:

- . 2003 = 240.00 €
- . 2004 = 1 265.11 €
- . 2005 = 721.38 €, soit un total de 2 226.49 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres ci-dessus.

7. CREATION TARIFS CENTRE MULTIMEDIA

M. le Président fait part de demandes de tarifs pour le centre multimédia émanant des associations et des demandeurs d'emploi.

Il propose la création des tarifs suivants :

- Associations :
 - o Tarif carte association territoire : 4 €
 - o Tarif carte association hors territoire : 8 €
- Demandeurs d'emploi du territoire : carte d'abonnement de 10 € par an donnant accès aux offres d'emploi et à l'édition des courriers liés à la recherche d'emploi, sous condition d'être inscrit à l'ANPE.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la création des tarifs énumérés ci-dessus.

8. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF CLAS - CONVENTION ADPEP 50

M. le Président présente le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) qui consiste en l'accompagnement aux devoirs d'enfants en difficulté, sur proposition des enseignants. Il fait part d'une proposition de convention par l'ADPEP 50 pour la mise en place de ce service à compter du 1^{er} février 2007, le tarif est fixé sur la base d'une heure de périscolaire à 3.58 €, soit 5.37 € pour une séance d'une heure et demie.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Président à signer une convention avec l'ADPEP 50 pour la mise en place du dispositif CLAS à compter du 1^{er} février 2007 et l'autorise à régler les frais correspondants.

9. PERSONNEL INTERCOMMUNAL

- *Remplacement personnel titulaire*

M. le Président informe le Conseil Communautaire qu'un membre du personnel exerçant les fonctions d'éboueur doit être remplacé pendant son congé de maladie. Il propose le recrutement d'un agent non titulaire remplaçant, dans le cadre de l'article 3 - alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe à temps complet, rémunéré sur la base mensuelle du 1^{er} échelon de ce grade, indice brut

281 - indice majoré 281, à compter du 1^{er} février 2007 et jusqu'à la reprise de fonctions de l'agent titulaire,

- autorise M. le Président à signer le contrat de travail correspondant.

- *Création poste adjoint technique territorial de 2^e classe au 1^{er} avril 2007*

M. le Président rappelle qu'un agent du service technique est actuellement recruté sur la base d'un Contrat Emploi Consolidé ; cet emploi aidé se termine le 31 mars prochain. Il propose de pérenniser ce poste et de créer, à la date du 1^{er} avril 2007, un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe à temps complet, chargé d'exercer les fonctions d'éboueur.

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Considérant la nécessité de pérenniser le poste de CEC,

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de la Côte des Isles,

et après en avoir délibéré à l'unanimité décide la création d'un emploi d'un adjoint technique territorial de 2^e classe à temps complet au sein des services de la collectivité.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera nommé par arrêté de l'autorité territoriale à cet emploi sont inscrits au budget et les crédits seront reconduits chaque année.

- *Contrats occasionnels et saisonniers du site touristique de Fierville les Mines*

M. le Président fait part au Conseil Communautaire qu'il convient de prévoir le recrutement de personnel remplaçant et saisonnier pour l'exploitation du site touristique de Fierville les Mines afin de faire face au remplacement des agents titulaires et au surcroît de travail durant la saison estivale. Il propose le recrutement d'agents non titulaires occasionnels et saisonniers, dans le cadre de l'article 3 - alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la création des postes suivants :

- deux guides/agents d'accueil à temps non complet, pour un besoin occasionnel dans la limite de 20 heures par mois, du 1^{er} février au 30 juin 2007, rémunérés sur la base du traitement mensuel d'un adjoint territorial du patrimoine de 2^e classe, 1^{er} échelon,
- deux guides/agents d'accueil à temps complet, pour un besoin saisonnier à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2007, rémunérés sur la base du traitement mensuel d'un adjoint territorial du patrimoine de 2^e classe, 1^{er} échelon,
- deux guides/agents d'accueil à temps non complet, pour un besoin occasionnel dans la limite de 20 heures par mois, du 1^{er} septembre au 30 novembre 2007, rémunérés sur la base du traitement mensuel d'un adjoint territorial du patrimoine de 2^e classe, 1^{er} échelon,

et autorise M. le Président à signer les contrats de travail correspondants.

10. ENTREE EN FONCTION NOUVEAU COMPTABLE DU TRESOR

- Indemnité Mme ORLANDI

Vu les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
Considérant que le Trésorier Municipal fournit à la collectivité conseils et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
Après délibération, le Conseil communautaire, par 36 voix pour et 2 abstentions, décide d'allouer à Mme Sophie ORLANDI, gérante intérimaire en poste à Barneville-Carteret du 1^{er} janvier au 28 février 2007 :

- l'indemnité de conseil, selon le barème fixé à l'article 4 de l'arrêté susvisé,
- l'indemnité de confection de budget.

- Indemnité M. LEVAUFRE

Vu les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
Considérant que le Trésorier Municipal fournit à la collectivité conseils et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'allouer à M. Dominique LEVAUFRE, trésorier, chef en poste à Barneville-Carteret à compter du 1^{er} mars 2007 :

- l'indemnité de conseil, selon le barème fixé à l'article 4 de l'arrêté susvisé,
- l'indemnité de confection de budget.

11. AIRE DE SERVICES - DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Président rappelle que les travaux de mise en place de l'aire de services peuvent bénéficier d'aides au titre de la politique classique du Conseil Général (25 % du coût HT) et d'un éventuel abondement par le Fonds Développement du Territoire (25 % du coût HT). Ces travaux se décomposent de la façon suivante :

.terrassement et préparation préalable de la plateforme technique et VRD

. Pose de l'acodrain

. réalisation de la plateforme technique, pose et raccordement de la borne aux réseaux

. panneaux de signalisation

pour un total : 10 200 € HT

Plan de financement :

- politique classique du conseil Général (25 %) ----- 2 550.00 €

- abondement FDT (25 %)------ 2 550.00 €

- autofinancement----- 5 100.00 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité autorise M. le Président à solliciter ces subventions auprès du Conseil Général.

12. CONTRAT DE RURALITE - AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION D'UNE SALLE DE CONVIVIALITE A ST PIERRE D'ARTHEGLISE

M. le Président soumet au Conseil Communautaire une demande d'avis émanant de la commune de Saint Pierre d'Arthéglise concernant un contrat de ruralité communal.

Ce projet, décidé en conseil municipal de Saint Pierre d'Arthéglise lors de sa séance du 19 janvier dernier, consiste à reconstruire une partie de la salle de convivialité ainsi que des locaux annexes et à réhabiliter les locaux existants par la création d'une surface complémentaire à la cuisine.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir débattu, considérant l'intérêt du maintien de cette salle pour le territoire, le Conseil Communautaire unanime émet un avis favorable à ce contrat de ruralité.

13 BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE DU PRE BECOUFRET

M. le Président expose les opérations d'ordre à réaliser sur le budget annexe 2006 de la zone artisanale du Pré Bécouffret, à savoir :

- c/023 – virement section investissement..... + 49 917.20 €
- c/021 – virement section fonctionnement..... + 49 917.20 €
- c/7133 – variation de stock..... + 49 917.20 €
- c/3355 – travaux en cours..... + 49 917.20 €

Après délibération, le Conseil Communautaire unanime donne son accord à cette décision modificative.

14 QUESTIONS DIVERSES

Calendrier prévisionnel réunions Bureaux et Conseils Communautaires 1^{er} trimestre 2007

Bureaux Communautaires	Conseils Communautaires
- mercredi 21/02/2007 – 18 h – PB	mercredi 28/02/2007 – 20 h 30 – salle à définir
- mercredi 28/03/2007 – 18 h – PB	jeudi 05/04/2007 – 20 h 30 - salle à définir

M. le Président précise que le vote du budget sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du jeudi 5 avril 2007.

Terrain situé à proximité de la Zone Artisanale du Pré Bécouffret

M. Daniel Mabire demande si ce terrain, actuellement en travaux (suppression de la couche végétale) fait partie des parcelles de la future extension de la zone artisanale. M. le Président indique que c'est une opération menée par un entrepreneur privé et qu'il n'a pas d'autres informations à communiquer. M. Claude Dupont fait savoir que ce terrain appartient à une personne privée qui a acquis cette parcelle avant la promulgation du PLU de Barneville-Carteret, et de ce fait avant la mise en place du droit de préemption.

Siège 3CI – permis de construire

M. Daniel Mabire souhaite connaître l'état d'avancement de l'instruction du permis de construire du siège de la 3CI. M. le Président informe l'assemblée qu'il a reçu ce jour la modification de l'autorisation de lotir de la zone artisanale permettant l'implantation de locaux administratifs.

M. Claude Dupond rappelle que l'ancien POS de la commune ne permettait pas l'implantation de locaux administratifs dans la zone artisanale. En revanche, le PLU instaure cette possibilité mais il s'est avéré que le règlement du lotissement restait valable. Lors du dépôt du permis de construire, les services de la DDE ont demandé l'ouverture d'une enquête publique afin d'incorporer le règlement du lotissement au PLU.

Renseignements pris auprès d'un conseiller juridique, une modification de l'autorisation de lotir a été déposée, après avoir obtenu l'avis favorable de tous les propriétaires de la zone. Finalement, les services de la DDE ont retrouvé un texte de loi de 1984 dispensant d'enquête publique. Le permis de construire est donc actuellement à la signature.

Cour de la Haye

M. Daniel Mabire souhaite connaître l'état d'avancement de la vente de ce site. M. le Président indique que les agences immobilières ont reçu des visites et il leur est demandé un bilan des propositions qui leur sont faites. M. le Président n'exclut pas la possibilité d'organiser une réunion de travail du conseil communautaire en cas de proposition d'achat.

Ordures ménagères - déchets portuaires

M. Daniel Leblond informe M. Edouard Mabire, Vice-Président en charges des ordures ménagères que les Affaires Maritimes, dans un souci de mise en conformité à l'échelle de l'Union Européenne, ont rendu obligatoire une comptabilité mensuelle des déchets portuaires. Il demande que ces renseignements lui soient transmis. M. Edouard Mabire répond qu'il peut orienter ces chiffres uniquement sur les bornes de tri sélectif. M. le Président indique qu'un rapprochement des ports de Barneville Carteret et Portbail sera nécessaire afin de valider les chiffres communiqués.

La séance est levée à 23 h